

Nous remercions tous les Eguillennes et les Eguillens qui ont participé à la consultation, organisée par la municipalité, sur le projet de déviation de le RD543, et, plus particulièrement, toutes les Associations qui ont participé à l'exposition : l'Association Eguillenne du Cadre de Vie (AECV), Défense de l'Environnement d'Eguilles, Défense du site d'Eguilles et des Figons, Eguilles Autrement, Objectif Eguilles.



MAIRIE D'EGUILLES

PLACE GABRIEL PAYEUR - 13510 EGUILLES - TEL : 42 92 40 61 - FAX : 42 92 37 63

DANS LA BOÎTE LE 20/5/96
PORTÉ PAR LA POSTE
mai 1996

Eguilles

**SPÉCIAL
DÉVIATION**



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous remercie d'avoir répondu à mon appel et d'avoir pris part à la consultation organisée par notre équipe municipale, du 15 au 30 avril, sur le projet de déviation d'Eguilles.

Près de 600 d'entre vous ont visité l'exposition, plus de 400 ont participé à la réunion publique et 350 ont répondu à notre enquête d'opinions.

Cette large participation atteste de l'intérêt que vous portez à l'avenir de votre village. Elle vient aussi confirmer l'utilité de ce débat démocratique.

Mes colistiers et moi-même avons écouté attentivement vos interventions et pris en compte toutes vos remarques.

Nous avons lu avec beaucoup d'attention vos avis et vos lettres afin de mieux percevoir ce que vous pensiez, afin de comprendre ce que vous attendiez et, parfois même, ce que vous craigniez de cette déviation.

ADDITIF AU MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

De ce vaste débat il ressort que :

- une forte majorité d'Eguillens constate la nécessité et l'urgence de réaliser une déviation qui désengorge le centre du village,
- une nette majorité pense que le tracé actuellement proposé ne peut plus être remis en question (notamment en raison des expropriations déjà réalisées), et qu'il est, sans doute, le seul possible,
- une minorité refuse l'ensemble du projet, en bloc,
- certains, favorables à une déviation, mais inquiets de l'importance qu'elle peut prendre, souhaitent qu'un nouveau tracé soit étudié, plus à l'ouest,
- d'autres, enfin, suggèrent la réalisation d'une petite déviation communale, adaptée au trafic local.

Après réflexion, et pour répondre à l'intérêt général, nous avons retenu :

- qu'il était urgent de réaliser une déviation,
- qu'envisager un nouveau tracé retarderait la réalisation de plusieurs années ou nécessiterait une participation financière de la commune très importante, impossible à assumer dans les années à venir...
- qu'il était souhaitable d'obtenir du Conseil Général (les améliorations obtenues étant insuffisantes), que cette voie soit encore mieux intégrée au village, en accentuant ses caractéristiques urbaines :
 - limitation de vitesse,
 - éclairage urbain sur l'ensemble du trajet,
 - utilisation d'un revêtement à niveau sonore réduit,
 - amélioration de certains accès,
 - traitement soigné des ouvrages d'art et des plantations,
 - amélioration de la protection phonique,

En conséquence, j'ai décidé de confirmer au Conseil Général l'accord de la commune pour la réalisation d'une déviation sur le tracé proposé.

Cette décision étant prise, nous allons bien évidemment poursuivre tous nos efforts pour limiter au maximum l'impact global du projet sur notre environnement.

Ce travail se fera en étroite collaboration avec toutes les associations éguillennes qui désireront y participer.

Nous reprendrons très rapidement les négociations avec le Conseil Général pour obtenir les améliorations souhaitées.

Conformément à la loi, le conseil municipal sera appelé à délibérer, en temps utile, sur les modifications qui seront apportées au projet initial, accepté le 27 décembre 1990 par la précédente municipalité, afin que les travaux puissent enfin commencer.



Votre dévoué,
Robert Dagome, Maire d'Eguilles